









### Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

### Informations générales :

**TRI(A) non restreint (ab-initio ou extension TRI)** : Avec l'accord du pôle EPN et de l'Armée, il ne sera délivré des qualifications TRI(A) non restreinte uniquement pour les QT suivantes : C130 / C135 / E3F.

**TRI(A) restreint FSTD/Landing training (ab-initio ou extension TRI)** : Avec l'accord du pôle EPN et de l'Armée, il ne sera délivré des qualifications TRI(A) restreinte FSTD avec le privilège Landing Training uniquement pour les QT suivantes : A330 / Falcon (900,2000,7X) / CN235 / A400.

#### Cas A : Délivrance TRI/MP(A) : Oui

Le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation prévu au FCL.930 et au FCL.930.TRI(a). Les heures effectuées pour le FCL.915(b)(1) doivent avoir été effectuées sur des avions multipilotes avec manuel d'exploitation.

Le candidat à la délivrance d'une qualification d'instructeur à une qualification de type avion TRI(A) devra ainsi répondre aux exigences des paragraphes FCL.915.TRI (prérequis), FCL.935.TRI (évaluation de compétences), et devra impérativement être présenté par un ATO.

#### Cas B : Extension de privilèges TRI/MP(A) à une nouvelle QT : Oui

Le présent aménagement donne un crédit complet de la formation d'extension de privilèges en tant que TRI, prévue au FCL.910.TRI(b)(2). L'extension de privilège délivrée se fera sur le type ou sur le type restreint FFS dans le cas où le contrôle de compétence est effectué uniquement sur 1 FFS. Les heures effectuées pour le FCL.915(b)(1) doivent avoir été effectuées sur des avions multipilotes avec manuel d'exploitation.

Le candidat à la délivrance d'une qualification d'instructeur à une qualification de type avion TRI(A) devra ainsi répondre aux exigences des paragraphes FCL.915.TRI (prérequis), FCL.935.TRI (évaluation de compétences), et devra impérativement être présenté par un ATO.

### Pièces à fournir :

- Copie/Scan de la licence conforme à la Part FCL du règlement (UE) n°1178/2011 (sauf dans le cas d'une délivrance simultanée de la licence et de la qualification).
- Formulaire(s) de compte-rendu des évaluations de compétences TRI FCL.935.
- Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance ([143i-Formlic](#)) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)

**En plus et selon les cas :**

#### Cas A : Délivrance TRI/MP(A)


- Copie/Scan du titre militaire de moniteur de vol militaire préparant à une QT multipilotes militaire transport.

#### Cas B : Extension de privilèges TRI/MP(A) sur la QT

- Copie/Scan du titre militaire de moniteur de vol de l'armée de l'air **ou** de la marine nationale **ou** de l'aviation légère de l'armée de terre au sein des centres de formation complémentaire préparant à une QT militaire transport.

### Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) le plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par mail à l'adresse électronique suivante : [dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr)

 Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman à l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

**Informations sur le navigant :**

1/4. Information sur le candidat :			
Nom de naissance <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M	Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )	
Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	
Rue			
Code postal	Commune	Pays	
Téléphone	☎ :	☎ :	
Courriel			
N° licence :			
Nombres d'heures de vol total sur avion :		En tant que PIC	
Je postule pour	<input type="checkbox"/> Cas A : Délivrance TRI/MP(A). <input type="checkbox"/> Cas B : Extension de privilèges TRI/MP(A).	Sur la QT	

2/4. Expérience minimum & prérequis :	
Exigences militaires :	
<b>Cas A : Délivrance TRI/MP(A)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 200 heures de moniteur en vol (dont 50 heures peuvent être réalisées sur FFS si existant) sur la QT concernée : <input type="checkbox"/> Oui.</li> <li>- Avoir reçu une formation de moniteur de vol militaire selon programme conforme au FCL.930.TRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un FTO FCL : <input type="checkbox"/> Oui.</li> </ul>	
<b>Cas B : Extension de privilèges TRI/MP(A) à une nouvelle QT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 200 heures de moniteur en vol (dont 50 heures peuvent être réalisées sur FFS si existant) : <input type="checkbox"/> Oui.</li> <li>- Au moins 50 heures d'instruction en vol sur le type (dont 20 heures maximum peuvent être réalisées sur FFS si existant) : <input type="checkbox"/> Oui.</li> <li>- Avoir reçu une formation de moniteur de vol militaire sur le type d'aéronef selon programme conforme au FCL.930.TRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un FTO FCL ou ATO FCL : <input type="checkbox"/> Oui.</li> <li>- La qualification de moniteur de vol doit être à jour ou bien détenir une Qualification d'instructeur TRI(A) PART-FCL valide : <input type="checkbox"/> Oui.</li> <li>- Il faut détenir ou avoir détenu une licence Part-FCL avec les privilèges TRI(A) et détenir la QT dudit type : <input type="checkbox"/> Oui.</li> </ul>	
Exigence Part-FCL :	
<b>Pour les cas A et cas B (Cf. FCL.915.TRI(a)) :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 1500h sur avions multipilotes : <input type="checkbox"/> Oui.            ☞ Ces heures doivent impérativement avoir été effectuées sur appareil multipilotes avec un Manuel d'exploitation.</li> <li>- Au moins 30 étapes en tant que PIC ou copilote (dont 15 peuvent avoir été effectuées sur FFS) dans les 12 mois qui précèdent le contrôle de compétences : <input type="checkbox"/> Oui.</li> </ul>	
<b>Cas B : Extension de privilèges TRI/MP(A) à une nouvelle QT (Cf. FCL.910.TRI(b)(1))</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 15 étapes (dont 7 peuvent avoir été effectuées sur FFS) dans les 12 mois qui précèdent le contrôle de compétences : <input type="checkbox"/> Oui.</li> </ul>	

3/4. Dispense de stage de remise à niveau (Cas A uniquement)	
Dans le cas où la qualification de moniteur de vol militaire est périmée, la formation pour la délivrance de la qualification instructeur Part-FCL que le candidat devra suivre inclura les éléments du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.TRI(b)(1)(ii).	
Qualification de moniteur de vol militaire en état de validité : <input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non ☞ Si Non, l'ATO atteste bien que les éléments demandés lors du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.TRI(b)(1)(ii) ont été effectués lors de la formation pour la délivrance de la qualification d'instructeur Part-FCL.	

**Cachet de l'autorité militaire :**

4/4. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)	
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégataire	
N° ATO	
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/4), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/4) et de la dispense de stage de remise à niveau (Section 3/4) indiquées dans « Information navigant''	
Fait à	<b>Signature</b> (Cachet)
Le	

*Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.*